

Revalorisation : JM Blanquer privilégie les premiers échelons

3-4 minutes

Dans une lettre envoyée aux enseignants le 16 novembre, JM Blanquer communique ses choix sur la revalorisation. Les enseignants et les psychologues EN percevront une prime d'équipement informatique de 150€ en janvier 2021. Une prime d'attractivité sera versée en mai 2021 jusqu'à l'échelon 7 inclus. Elle sera identique à tous les corps et représentera 100€ net par mois pour l'échelon 2, 35€ par mois aux échelons 6 et 7. Le ministre ne dit rien sur une éventuelle loi de programmation.

Une prime d'équipement



"En 2021, le ministère dispose d'une enveloppe de 400 M€ pour revaloriser la rémunération des personnels de l'éducation nationale et accompagner ainsi la transformation des métiers de l'éducation" annonce JM Blanquer dans sa lettre aux enseignants. Cette affirmation donne à penser que cette somme

n'est pas négociable.

JM Blanquer annonce deux primes. Une prime d'équipement informatique sera versée à tous les enseignants et aux psychologues de l'éducation nationale. Elle sera de 150€ net et sera délivrée en janvier 2021. "Équiper les personnels enseignants en ordinateurs et logiciels adaptés est une nécessité qui a été renforcée pendant la crise sanitaire, avec le développement de l'enseignement à distance."

35 à 100€ jusqu'à l'échelon 7

Une prime d'attractivité sera versée en mai 2021. Elle sera donnée jusqu'à l'échelon 7 inclus. Elle sera de 100€ net par mois (1197€ annuel) à l'échelon 1, de 89€ à l'échelon 3 et sera dégressive jusqu'à 35.58€ par mois aux échelons 6 et 7. Au delà cette prime ne sera pas versée. Concrètement un professeur sur trois (31%) en bénéficiera. Le ministre a abandonné l'idée d'un versement plus important aux professeurs des écoles et moins important pour les corps du second degré. Il s'aligne sur le 3ème scénario présenté en octobre dernier. La prime sera moins importante pour les contractuels : 53.83€ à l'échelon 1 , 26.91 € aux échelons 5 à 7.

Le taux d'accès à la hors classe des enseignants passera de 17 à 18% en 2021 soit 1700 promotions supplémentaires. Cela fait peu pour les enseignants expérimentés...

Personnels titulaires du public (y compris CPE et PSYEN) ou quasi-titulaires du privé							
Ech.	Durée cumulée de carrière	Professeurs des écoles		Certifiés et assimilés		Agréés	
		brut annuel	net annuel	brut annuel	net annuel	brut annuel	net annuel
1	1 ans (stage)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2	entre 1 et 2 ans (titularisation)	1 400 €	1 197 €	1 400 €	1 197 €	1 400 €	1 197 €
3	entre 2 et 4 ans	1 250 €	1 068 €	1 250 €	1 068 €	1 250 €	1 068 €
4	entre 4 et 6 ans	900 €	769 €	900 €	769 €	900 €	769 €
5	entre 6 et 8 ans et demi	700 €	598 €	700 €	598 €	700 €	598 €
6	entre 8 ans et demi et 11 ans et demi	500 €	427 €	500 €	427 €	500 €	427 €
7	entre 11 ans et demi et 14 ans et demi	500 €	427 €	500 €	427 €	500 €	427 €

Personnels contractuels d'enseignement (1ère et 2ème catégorie)

Niveau de rémunération	Public		Privé	
	brut annuel	net annuel	brut annuel	net annuel
1	800 €	646 €	800 €	646 €
2	700 €	565 €	700 €	565 €
3	600 €	485 €	600 €	485 €
4	500 €	404 €	500 €	404 €
5	400 €	323 €	400 €	323 €
6	400 €	323 €	400 €	323 €
7	400 €	323 €	400 €	323 €

Indemnité réévaluée pour les directeurs

Des mesures catégorielles sont aussi annoncées. 45 millions sont prélevés sur les 400 millions pour cela. Le ministère précise que cela concernera les directeurs d'école à hauteur de 21 millions.

Cette somme de 21M sera utilisée pour revaloriser l'indemnité des directeurs soit environ 420€ par directeur en moyenne. Le ministère annonce aussi que 600 équivalents temps plein sur les créations de postes annoncées dans le premier degré seront utilisés pour améliorer les décharges des 50 000 directeurs.

Il reste bien des inconnues après cette annonce. La plus importante concerne les revalorisations des années à venir dans le cadre d'une loi de programmation. JM Blanquer en a beaucoup parlé avant l'épidémie. Depuis il a évoqué en des termes plus flous cette loi. Il n'en est apparemment plus question. JM BLanquer avait aussi beaucoup parlé de contreparties et il les évoque dans son message. Mais de fait aucune des deux primes n'est liée à des charges supplémentaires. Si ces deux primes sont bonnes à prendre, pour la grande majorité des enseignants la revalorisation va se limiter à 12.50€ par mois. Fallait il un Grenelle et autant de communication pour cette aumône ?

F Jarraud

[Les scénarios d'octobre](#)